

## Règlement de l'AQUATHLON DU NERON du 30 mars 2025



L'Aquathlon du NERON est organisé par le club du FONTANIL Triathlon affilié à la fédération Française de Triathlon (FFTRI), les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

Les disciplines s'enchaînent, sans arrêt du chronomètre, depuis le départ, lors de la ou des transitions, jusqu'à l'arrivée. En cas d'abandon ou de disqualification par les arbitres, le concurrent ne sera pas classé.

### **INSCRIPTION :**

Par son inscription, l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie exacts les renseignements fournis.

Les inscriptions se font exclusivement par internet sur le site **eventicom.fr**

Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTRI, il a l'obligation de souscrire un pass-compétition lors de son inscription à l'épreuve.

Il s'agit d'un titre de participation temporaire qui permet de participer aux épreuves agréées par la FFTRI sans avoir besoin de se licencier à l'année dans un club.

Le Pass Compétition est à souscrire sur la plateforme d'inscriptions **eventicom.fr** au moment de l'inscription. Il faut également répondre au **Formulaire Info Santé** en ligne, et fournir UNIQUEMENT si nécessaire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an.

La présentation d'une licence FFTRI Loisir nécessite le paiement du pass-compétition.

Les mineurs Non licenciés FFTRI doivent présenter une autorisation parentale. (Voir ci-dessous)

Aucune inscription courrier/papier n'est acceptée et il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles et avec un surcoût financier.

Pour les épreuves du matin, cette limite est fixée à 96 pour l'épreuve S et 96 pour l'épreuve XS.

Pour les épreuves jeunes, le nombre de concurrents maximum est 240 toutes catégories confondues.

La date limite des inscriptions internet est fixée au vendredi 28 mars 2025 16h00 dans la limite des places restantes disponibles.

La publication des vagues se fera le samedi 29 fin de journée.

- Lors du retrait de son dossard chaque concurrent devra présenter sa licence FFTRI compétition, ou souscrire un pass compétition et remplir un questionnaire de santé.
- Chaque concurrent devra également vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en **émargeant** la liste des inscrits.
- **L'émargement de cette liste vaut pour acceptation du présent règlement**
- Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée, il appartient aux concurrents de respecter cette règle. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause à ce sujet, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-respect de cette règle.

## **EPREUVES:**

### **NATATION :**

La natation s'effectuera en piscine de 25m, avec un maximum de 4 concurrents par ligne d'eau et 6 lignes d'eau pour chaque vague. Le briefing aura lieu dans la chambre d'appel avant chaque vague.

Le numéro de dossard sera apposé sur le mollet du concurrent à l'aide d'un marqueur à l'entrée du bassin.

Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents, avec 4 couleurs différentes par ligne d'eau.

Le concurrent aura **l'OBLIGATION** de jeter le bonnet dans un bac disposé à cet effet en sortie de bassin.

### **TRANSITION(S) :**

Pour les concurrents de l'aquathlon, les transitions se déroulent dans une zone dédiée où seuls les participants seront autorisés (public INTERDIT), des bénévoles seront à disposition pour aider si besoin.

### **COURSE A PIED :**

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port du dossard est obligatoire, visible devant, fixé par trois points, 1 seul dossard fourni, **ceinture porte dossard RECOMMANDEE** (disponible à la vente sur place si besoin).

L'accompagnement par un tiers sur le parcours de l'épreuve est **strictement interdit** sous peine de disqualification par les arbitres.

### **RESPECT ENVIRONNEMENT :**

Aucun déchet ne doit être jeté ou abandonné sur le parcours par les concurrents sous peine de disqualification par les arbitres.

### **ABANDON :**

Tout abandon doit être signalé à l'organisation, un bénévole ou un arbitre. Il appartient ensuite au concurrent de regagner l'aire de transition par ses propres moyens, sans perturber la course en cours.

### **RECOMPENSES :**

Pas de cumul de récompenses Scratch/Catégorie. Toutes les catégories seront récompensées.

### **SPORTIVITE ET RESPECT :**

Les concurrents s'engagent à respecter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs (avant, pendant et après la course).

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres.

### **ASSURANCE, SECURITE et RESPONSABILITE :**

L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, pour l'ensemble des épreuves.

Les concurrents sont également couverts par leur licence FFTRI annuelle ou leur pass-compétition souscrit lors de l'inscription.

### **ANNULATION :**

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de forces majeures, COVID ou décision préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclut les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

### **DROITS D'IMAGE ET eMAILING :**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images seront prises lors de leur participation aux épreuves de l'aquathlon du Néron du 10 Mars 2024 et

peuvent être diffusées sur tout support y compris pour les projections éventuelles ou démarches de communication de toute nature.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Les courses :

Epreuves	distances	Catégories Acceptées	Années de Naissance	Tarif	Pass compétition
S	1000m+5000m	A partir de Cadets	2009 et après	16€	5€
XS	500m+2500m	A partir de Benjamins	2013 et après	12€	2€
10-13	200m+1500m	Pupilles Benjamins	2015 à 2012	8€	2€
6-9	50m+500m	Mini poussins et Poussins	2019 à 2016	8€	2€

Nota : Pour l'épreuve XS, une vague sera réservée à la catégorie Benjamin, une autre à la catégorie Minimes comme le prévoit la réglementation.

---

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Mme, Mr, Mlle,

---

Certifie sur l'honneur être le représentant légal ou le tuteur/tutrice du/de la mineur(e) dénommé(e) :

---

L'autorise à participer à l'Aquathlon du 30 mars 2025.

Accepte en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgences puissent être prises sur cette personne ci-dessus dénommé(e).

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

A remettre lors du retrait des dossards.